

# CAHIER DES RÉSOLUTIONS



Conseil  
régional   
MONTRÉAL  
MÉTROPOLITAIN

**CAHIER DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE LORS DE LA  
11<sup>e</sup> ASSEMBLÉE D'ORIENTATION DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2019, AINSI  
QU'AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 10 SEPTEMBRE ET 8 OCTOBRE 2019**

**PRÉSENTÉES AU 32<sup>e</sup> CONGRÈS STATUTAIRE DE LA FTQ  
25 AU 28 NOVEMBRE 2019**

## **CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500, Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : 514 387-3666, télécopieur : 514 387-4393

Courriel : [cftqmm@ftq.qc.ca](mailto:cftqmm@ftq.qc.ca)

Site Internet : [www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)

Par ordre chronologique d'adoption des résolutions

*Adoptées à l'assemblée d'orientation du 8 avril 2019*

**FÉDÉRATION DES SYNDICALISTES À LA RETRAITE (FSRQ)  
MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI  
PERSONNE CONSEILLÈRE À L'ENVIRONNEMENT  
CONSEIL GÉNÉRAL CONSULTATIF  
ASSURANCE-EMPLOI  
LUTTE POUR LE CLIMAT  
ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME  
OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE - FONDS MANON-BRÛLOTTE**

*Adoptées à l'assemblée générale du 7 mai 2019*

**POSITION CLAIRE SUR LA LAICITÉ À LA FTQ  
DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMPAGNIES EXPLOITANT LES HYDROCARBURES**

*Adoptées à l'assemblée générale du 10 septembre 2019*

**CONTRE LE PROJET DE LOI 9 SUR LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION  
APPUI À LA LUTTE DE RÉMUNÉRATION DE TOUS LES STAGES  
RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL  
LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ**

*Adoptées à l'assemblée générale du 8 octobre 2019*

**ÂGE LÉGAL CANNABIS  
RECONNAISSANCE DU RÔLE DES CONSEILS RÉGIONAUX  
FINANCEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX  
#METOO  
MODERNISATION DU PROGRAMME « S'IMPLIQUER AUPRÈS DES JEUNES »  
BULLETIN NOUVELLES  
POLITIQUE DE SENSIBILISATION EN ALCOOLISME, TOXICOMANIES ET AUTRES  
DÉPENDANCES  
PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX EN TRANSPORT COLLECTIF  
SOLIDARITÉ AVEC LES PERSONNES VICTIMES DE TRAVAIL FORCÉ  
CHOIX ÉTHIQUE ET NON-DISCRIMINATOIRE DES DONS FAITS PAR LA FTQ  
COMITÉ PERMANENT ÉQUITÉ ET DROITS HUMAINS DE LA FTQ  
PERSONNES INTERSEXES  
ACCESSIBILITÉ À DES TOILETTES NEUTRES À LA FTQ ET DANS LES ÉVÈNEMENTS QU'ELLE  
PROPOSE**

La provenance des résolutions est indiquée sur chaque page correspondante.

## **FÉDÉRATION DES SYNDICALISTES À LA RETRAITE (FSRQ)**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 125

---

Il est proposé que la FTQ reconnaisse la Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec (FSRQ) comme membre à part entière à ses conseils généraux et du congrès de la FTQ, avec droit de parole et de vote.

PARCE QU'il est important que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain accorde à la défense des droits des retraités, et que ceux-ci sont représentés dans plusieurs régions du Québec par la Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec (FSRQ). Une Fédération dûment enregistrée.

PARCE QUE la Fédération défend les droits des retraités qui sont constamment attaqués à tous les niveaux.

PARCE QU'aux conseils généraux et au congrès de la FTQ des enjeux nationaux sont discutés, concernant les travailleuses et travailleurs actifs et les personnes retraitées.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 138

---

Il est proposé que la FTQ fasse les représentations nécessaires afin de modifier l'article 12 (3c) de la *Loi sur l'assurance-emploi*, lequel prévoit un nombre maximal de 15 semaines de prestations payables en cas de maladie et que lesdites dispositions soient significativement rallongées, pour un minimum d'au moins 45 semaines, les mêmes que pour une mise à pied ou une perte d'emploi.

PARCE QUE plus de 60 % de la population du Québec et du Canada syndiquée ou non, ne bénéficie d'aucune assurance-invalidité.

PARCE QUE l'assurance-emploi est en grande partie financée par les travailleurs et les travailleuses et qu'elle doit avoir pour objectif de protéger nos salaires.

PARCE QUE les dispositions actuelles de la Loi exposent les travailleuses et les travailleurs atteints de maladie grave à des tensions économiques indues et à la précarité dans bien des cas.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **PERSONNE CONSEILLÈRE À L'ENVIRONNEMENT**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 153

---

Il est proposé que la FTQ crée un poste de personne conseillère à l'environnement, dans un contexte de changements climatiques qui aura pour tâche d'assurer le suivi du dossier de la transition juste et du développement des énergies vertes en lien avec la déclaration politique de la FTQ au congrès de 2016.

Il est de plus proposé que cette éventuelle personne conseillère présente des propositions en lien avec les orientations environnementales de la centrale.

PARCE QUE l'environnement est et sera l'un des enjeux prioritaires pour les travailleuses et travailleurs qu'ils soient syndiqués ou non.

PARCE QUE la mise en place d'une transition juste qui soit équitable pour les travailleurs et travailleuses ainsi que pour les communautés touchées s'avère maintenant essentielle.

PARCE QUE la construction de ponts avec les groupes environnementaux et sociaux est maintenant inévitable et que cela requiert un travail inlassable de coordination et de réseautage ainsi qu'une attention constante et rigoureuse.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## CONSEIL GÉNÉRAL CONSULTATIF

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 154

---

Il est proposé d'ajouter un Conseil général consultatif dans le calendrier annuel de la FTQ qui viendrait s'ajouter aux trois rencontres annuelles déjà prévues.

Il est de plus proposé que cette rencontre supplémentaire soit ouverte aux personnes militantes des différents syndicats affiliés à la FTQ et que celle-ci permette de faire parvenir des propositions au Conseil général suivant.

PARCE QU'il est essentiel d'offrir davantage d'espace de discussions et d'échanges aux membres des syndicats affiliés et que l'accès aux rencontres du Conseil général est relativement limité.

PARCE QU'il est important de démocratiser les processus décisionnels de notre centrale syndicale.

PARCE QUE le fait de favoriser la participation et l'implication des membres issus de la base demeure essentielle en lien avec les grands enjeux d'actualités et d'organisation syndicale.

PARCE QU'il faut continuer de favoriser la transparence par rapport aux grandes orientations de notre centrale syndicale en suscitant des discussions respectueuses et ouvertes en lien avec celles-ci.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **ASSURANCE-EMPLOI**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 119

---

Il est proposé que la FTQ fasse les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin de rendre l'accessibilité aux prestations d'assurance-emploi plus souple pour les femmes.

Il est de plus proposé que la FTQ appuie la campagne du MASSE Travailleuses à chômeuses : même injustice, même combat.

PARCE QUE seulement 35,2 % des chômeuses sont considérées comme admissibles aux prestations régulières d'assurance-chômage comparativement à 52,5 % chez les chômeurs.

PARCE QUE l'assurance-emploi reproduit et amplifie les inégalités économiques vécues par les femmes dans le monde du travail. Plus sujettes que les hommes à occuper un emploi précaire, à temps partiel ou mal rémunéré, les femmes voient le risque de sombrer dans la pauvreté s'aggraver en cas de perte d'emploi.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## LUTTE POUR LE CLIMAT

Provenance : SÉTUE-10721 de l'Alliance de la fonction publique (AFPC)  
Nombre de mots : 162

---

Considérant que le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme que l'influence de l'activité humaine sur le système climatique est claire.

Considérant l'urgence d'agir pour empêcher les changements climatiques de dépasser le seuil critique.

Considérant que plus nous perturbons le climat, plus nous nous exposons au risque de profondes, vastes et irréversibles conséquences.

Considérant l'ampleur de la manifestation internationale pour le climat du 15 mars 2019.

IL EST RÉSOLU que la FTQ appuie le mouvement Earth Strike et partage les informations concernant la grève mondiale pour le climat, malgré le fait qu'une grève politique n'est pas reconnue sur le plan légal au Québec.

IL EST RÉSOLU que la FTQ encourage ses syndicats affiliés à respecter les décisions prises par les sections locales qui souhaiteraient prendre part à toute action en lien avec cette lutte.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la FTQ reconnaisse l'importance de la participation du mouvement syndical dans la lutte contre les changements climatiques.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair



## **ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME**

Provenance : SÉTUE-10721 de l'Alliance de la fonction publique (AFPC)  
Nombre de mots : 153

---

Considérant que le syndicalisme fait face depuis les années 1980 à une série de reculs et plus largement à une baisse d'influence sur la société.

Considérant que le mouvement syndical peine à prendre acte de cette dynamique et à entreprendre la remise en question nécessaire.

Considérant que les trois centrales du Front commun avaient adoptées dans leurs congrès respectifs le mandat d'organiser des États généraux du syndicalisme, mais que ces mandats semblent avoir été remisés après la dernière période de maraudage.

IL EST RÉSOLU que la FTQ appelle à l'application du mandat reçu visant la tenue d'États-généraux du syndicalisme.

IL EST RÉSOLU que la FTQ diffuse cette demande à l'ensemble de ses affiliés en vue de son congrès de l'automne 2019.

IL EST RÉSOLU que la FTQ se positionne afin que ces États généraux soient organisés inter-syndicalement, ouverts à toutes et à tous les membres et non-syndiqué-e-s et débouchent sur des résolutions performatives.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE – FONDS MANON-BRÛLOTTE**

Provenance : Syndicat des Métallos, section locale 206G-206G1  
Nombre de mots : 52

---

Attendu que Manon Brûlotte fut ambassadrice pour Noël solidaire.

Attendu que Manon Brûlotte était une femme défendant la justice sociale et une grande militante syndicale.

Attendu que Manon Brûlotte chapeautait L'Opération Noël solidaire de longue date.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le nom de ce fonds d'aide devienne *Opération Noël solidaire – Fonds Manon-Brûlotte*.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **POSITION CLAIRE SUR LA LAICITÉ À LA FTQ**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 233

---

Il est proposé que la FTQ propose, lors de son prochain congrès de novembre 2019, une proposition claire qui soit de nature à refléter les valeurs de justice sociale et d'équité à ses syndicats affiliés en lien avec le projet de loi 21 déposé par le gouvernement de la CAQ, le 28 mars 2019.

Il est de plus proposé que la FTQ forme ensuite un comité de travail afin de démystifier et d'éduquer ses membres des syndicats affiliés sur les effets qu'une telle loi aura dans les milieux de travail syndiqués.

Il soit enfin proposé que la FTQ, la plus grande centrale du Québec, respecte l'un de ses principaux mandats qui est de se prononcer sur les grands enjeux sociaux du Québec.

PARCE QUE la FTQ sera appelée à soutenir des syndicats affiliés qui seront pris avec des difficultés d'application et les contradictions juridiques de cette loi.

PARCE QUE le débat sur cette question persiste au Québec depuis maintenant plus de 10 ans et que le statu quo du congrès de 2013 ne reflète plus les positions diverses des membres.

PARCE QUE l'ensemble de la société civile et les membres de la FTQ s'attendent de celle-ci qu'elle fasse preuve de son leadership habituel en lien avec cette question déchirante.

PARCE QUE la persistance de la centrale à ne pas prendre position créera éventuellement un questionnement sérieux quant à la pertinence de celle-ci.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMPAGNIES EXPLOITANT LES HYDROCARBURES

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 190

---

Il est proposé d'exiger que les caisses populaires Desjardins retirent leurs investissements actuels des compagnies procédant à l'exploitation des sables bitumineux et de toutes autres énergies fossiles.

Il est de plus proposé que les membres qui le peuvent investissent les CA de leur Caisse afin de faire pression sur celles-ci de l'intérieur et qu'elles incluent des politiques qui seront davantage respectueuses de l'environnement.

PARCE QUE la science nous indique depuis plusieurs années le caractère inéluctable du réchauffement climatique ainsi que les conséquences catastrophiques du laisser-faire actuel.

PARCE QUE l'exploitation des GES et plus spécifiquement des sables bitumineux canadiens nous éloigne de notre engagement lors de la COP 21 à Paris qui consistait à réduire de 37,5 % notre émission de GES d'ici 2030.

PARCE QUE nous avons les moyens de mettre en branle une gestion collective des ressources énergétiques et de réfléchir à l'instauration de grands chantiers qui permettent l'utilisation sur une plus grande échelle des énergies vertes.

PARCE QUE le Québec pourrait aisément devenir un leader pour des projets viables visant l'électrification des transports collectifs par exemple qui seraient à la fois verts et rentables pour tous les épargnants.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **CONTRE LE PROJET DE LOI N° 9 SUR LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION**

Provenance : AFPC-SÉTUE-10721

Nombre de mots : 213

---

Considérant le dépôt du projet de loi n° 9 : *Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.*

Considérant que ce projet de loi mettra à la poubelle plus de 18 000 dossiers de candidats à l'immigration, ce qui coûtera plus cher à l'État que de traiter ces dossiers, en plus de causer de graves préjudices aux parties demandereses.

Considérant que cette démarche n'est logique que si on la considère comme une main tendue aux franges xénophobes de l'électorat.

Considérant que, par ce projet de loi, le gouvernement du Québec entend se faire l'agent de recrutement des grandes entreprises en réduisant les candidat-e-s à l'immigration à n'être que de simples ressources humaines potentielles pour les conglomérats.

Considérant que la création d'une division entre les travailleuses et travailleurs nationaux et les immigrant-e-s est une tactique éprouvée du patronat pour miner la solidarité de classe, fondement essentiel d'un syndicalisme sain.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ s'opposent au projet de loi 9.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ dénoncent le caractère xénophobe du projet de loi et réaffirme son attachement à la diversité, force de notre syndicalisme et de notre société.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## APPUI À LA LUTTE DE RÉMUNÉRATION DE TOUS LES STAGES

Provenance : AFPC-SÉTUE-10721  
Nombre de mots : 290

---

Considérant que les stagiaires du Québec luttent présentement pour l'obtention du statut de travailleurs-euses afin d'être rémunéré.es et de pouvoir obtenir des conditions de travail justes, ainsi que les protections offertes aux travailleuses et travailleurs par la *Loi sur les normes du travail* et le Régime québécois d'assurance parentale.

Considérant que la précarité financière des étudiant.es peut être aggravée par l'obligation de stages non-rémunérés et pouvant s'étaler sur des mois.

Considérant que les stages non rémunérés, avant, pendant, après les études, ne font qu'augmenter dans les différents milieux.

Considérant que la vaste majorité des stages non rémunérés se retrouvent dans des domaines moins valorisés socialement ou à forte prédominance féminine.

Considérant que les offres de stages tendent à remplacer des emplois rémunérés, parfois syndiqués.

Considérant que la lutte pour la rémunération de tous les stages s'inscrit dans la campagne pour un réinvestissement public et massif dans la santé, l'éducation, les services sociaux et les services offerts par les organisations communautaires.

Considérant les positions de la FTQ en matière d'égalité et d'équité à l'emploi.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ appuient la lutte étudiante pour une rémunération juste des stages et une protection légale en matière de normes du travail.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ demandent que le financement de cette rémunération soit effectué par le biais de programmes gouvernementaux et avec de nouvelles ressources.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ invitent ses syndicats affiliés concernés ainsi que leurs membres à appuyer la lutte pour la rémunération des stages, notamment :

- En respectant d'éventuels votes de grève ou lignes de piquetage.
- En ne pénalisant pas les étudiantes et étudiants stagiaires impliqués dans la campagne.
- En n'offrant pas de stages non rémunérés.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Provenance : AFPC-SÉTUE-10721

Nombre de mots : 170

---

Considérant que la FTQ est soucieuse de défendre l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, qu'ils soient syndiqué.es ou non.

Considérant les mutations du marché du travail, ayant de plus en plus recours à des statuts de travailleurs et travailleuses davantage précarisants, tel les stagiaires et les travailleurs autonomes, qui ne sont pas protégés par la *Loi sur les normes du travail* (LNT), la rendant ainsi désuète.

Considérant les avancées jugées insuffisantes apportées lors de la dernière réforme de la LNT en 2018, notamment au niveau du nombre de vacances payées, du salaire minimum, de l'encadrement des horaires et des heures supplémentaires, et bien plus encore.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ réitèrent les recommandations apportées au sein du mémoire de la FTQ portant sur le projet de loi n<sup>o</sup> 176, et qu'elle se penche sur l'inclusion de clauses permettant d'élargir la définition de travailleur et de travailleuse afin de s'ajuster aux diverses mutations du monde du travail, notamment concernant les stagiaires et les travailleurs et travailleuses autonomes.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Provenance : AFPC-SÉTUE-10721

Nombre de mots : 178

---

Considérant que le salaire minimum actuel de 12,50 \$ n'est pas un salaire viable.  
Considérant que plus de la moitié des personnes recevant moins de 15 \$/h travaillent à temps plein, et que plus des trois quarts ont un statut d'emploi permanent, les plaçant ainsi dans une précarité durable.

Considérant que de plus en plus de ménages ayant un emploi ne parviennent pas à sortir de la pauvreté et de l'endettement.

Considérant la position de la FTQ concernant l'augmentation du salaire minimum à un montant décent.

Considérant la précarité du milieu communautaire et l'incapacité de plusieurs organismes à offrir des conditions décentes à leurs employé.es, en raison du manque de financement gouvernemental.

IL EST RÉSOLU que le CRFTQMM et la FTQ se positionnent en faveur d'un salaire minimum à 18 \$/h, avec des hausses annuelles suivant minimalement l'inflation du coût de la vie.

Que cette augmentation du salaire minimum soit faite de concert et indissociablement à une augmentation nette d'au minimum 475 millions au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), permettant de financer la mission des organismes communautaires autonomes.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair



## ÂGE LÉgal CANNABIS

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 128

---

Il est proposé que la FTQ exige au gouvernement que l'âge légal pour la consommation de cannabis soit de 18 ans et plus.

PARCE QUE l'âge légal au Québec est de 18 ans pour voter, pour consommer de l'alcool et que c'est également l'âge de la majorité juridique.

PARCE QUE le consensus scientifique des experts de la santé publique du Québec recommande que l'âge légal pour la consommation de cannabis soit de 18 ans.

PARCE QUE la stigmatisation des personnes adultes de 18 à 21 ans est contreproductive dans l'objectif de prévention de la toxicomanie.

PARCE QUE les personnes de 18 à 21 ans doivent se tourner vers le marché noir pour consommer du cannabis et que l'objectif de la légalisation du cannabis visait l'élimination du marché noir.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## RECONNAISSANCE DU RÔLE DES CONSEILS RÉGIONAUX

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 152

---

Attendu que les Conseils régionaux sont le prolongement de la FTQ dans toutes les régions du Québec.

Attendu que les Conseils régionaux sont les carrefours qui permettent de briser l'isolement, de développer des solidarités et de renforcer l'action syndicale.

Attendu qu'aux Conseils régionaux, les militants et les militantes de différents secteurs de travail peuvent se rencontrer pour partager leurs expériences, leurs problèmes et trouver des solutions.

Attendu que les Conseils régionaux mobilisent les travailleurs et les travailleuses pour des actions concrètes de soutien aux luttes syndicales régionales et provinciales.

QU'IL SOIT RÉSOLU que les personnes déléguées au congrès de la FTQ reconnaissent l'importance des Conseils régionaux.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que les personnes déléguées au congrès de la FTQ reconnaissent la nécessité du rôle des Conseils régionaux.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les personnes déléguées au congrès de la FTQ encouragent la participation des membres de leurs syndicats aux Conseils régionaux.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## FINANCEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 239

---

Attendu que les Conseils régionaux reçoivent de nombreux mandats de la part de notre Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et, par conséquent des syndicats qui lui sont affiliés, notamment en lien avec la mobilisation et l'éducation que ce soit en santé et sécurité au travail ou en développement local et régional.

Attendu que les Conseils régionaux ont la responsabilité de représenter politiquement notre centrale la FTQ et ce, dans toutes les régions du Québec.

Attendu que les Conseils régionaux mettent en action et donnent vie aux différentes campagnes de mobilisation de notre fédération. Ces derniers rendent concrètes les orientations de la FTQ par des interventions politiques, que ce soit au niveau régional ou municipal.

Attendu que l'ensemble des actions requises des Conseils régionaux requièrent des moyens financiers qui soient cohérents des ressources que l'ensemble des Conseils doivent engager pour les réaliser adéquatement.

Attendu que la question du sous-financement des Conseils est une question qui préoccupe les militants et les militantes de la FTQ depuis plusieurs décennies et qu'il est temps de parler d'orientation en lien avec nos actions politiques plutôt que de toujours s'attarder sur les moyens.

### QU'IL SOIT RÉSOLU

- Que la FTQ verse mensuellement aux Conseils régionaux 0,03 \$ par membre, à partir d'argent frais, en fonction du nombre de membres déclarés de chacun des Conseils régionaux et ce, à compter de la prochaine année financière de la FTQ, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## #METOO

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 181

---

Il est proposé que la FTQ supporte les initiatives qui ont été mises de l'avant par le mouvement # MeToo et tout autre mouvement progressiste ou groupe de la société civile qui donnent une voix légitime à des milliers de personnes ayant subi toute forme de harcèlement sexuel.

PARCE QUE trop longtemps, les voix des victimes d'agressions furent minimisées par le système judiciaire patriarcal et par les élus politiques plus particulièrement.

PARCE QU'il est nécessaire de déclarer et de dénoncer le fait que des agressions sexuelles surviennent aussi dans nos milieux de travail syndiqués.

PARCE QUE ce type d'initiatives citoyennes cherche à modifier le droit pénal et le Code criminel afin que notre système judiciaire réponde de façon plus appropriée, compréhensive et impartiale aux plaintes des victimes.

PARCE QUE les syndicats doivent continuer d'assurer une meilleure reconnaissance de ce qui constitue une agression sexuelle et que des mesures proactives doivent être mises en place dans tous les milieux de travail.

PARCE QU'un climat de travail sain et exempt d'agression sexuelle favorisera aussi l'implication de nos consœurs dans les différentes structures syndicales.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **MODERNISATION DU PROGRAMME « S'IMPLIQUER AUPRÈS DES JEUNES »**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 151

---

Il est proposé que la FTQ consacre les ressources nécessaires afin de relancer et moderniser le programme « S'impliquer auprès des jeunes » qui permettait de familiariser les jeunes avec le rôle traditionnel des syndicats dans notre société québécoise.

PARCE QUE bon nombre de jeunes ignorent les fonctions fondamentales des syndicats, telles que la négociation ainsi que la défense des droits des travailleurs et travailleuses de façon générale.

PARCE QUE la génération qui est aux portes du marché du travail se doit d'être outillée avec les connaissances de base de leurs droits et responsabilités.

PARCE QU'une telle initiative permettra aux jeunes de mieux comprendre les structures du monde du travail auxquelles ils s'intégreront dans le futur.

PARCE QU'un tel programme s'harmonise de façon complémentaire avec les connaissances d'ordre général prodiguées par l'école et fera des jeunes de meilleurs citoyens au niveau de leurs connaissances générales au niveau du monde du travail.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **BULLETIN NouvElles**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 161

---

Attendu que lors du Congrès de la FTQ en 1991, il a été adopté la création d'une publication en condition féminine pour s'assurer de la transmission d'informations complémentaires indispensables à l'avancement du dossier d'accès à l'égalité.

Attendu qu'encore aujourd'hui en 2019, cette égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte dans les faits.

Attendu que le Bulletin NouvElles a fait ses preuves et qu'il est une source d'informations pertinentes pour les militantes de la FTQ,

Attendu que le Bulletin NouvElles est un outil de référence pour plusieurs intervenantes en condition féminine.

Attendu que le Bulletin NouvElles informe avant tout les femmes de la FTQ sur des problématiques liées au travail et dans leur quotidien.

IL EST PROPOSÉ que la FTQ maintienne la publication du Bulletin NouvElles dans son format actuel.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la FTQ fasse la promotion de cette publication et qu'elle donne les ressources nécessaires aux conseillères afin d'en permettre une publication régulière.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **POLITIQUE DE SENSIBILISATION EN ALCOOLISME, TOXICOMANIES ET AUTRES DÉPENDANCES**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain  
Nombre de mots : 161

---

Il est proposé que la prévention primaire devienne un enjeu de premier ordre à la FTQ et parmi les affiliés. Soit en faisant les représentations politiques nécessaires et par l'élaboration d'une campagne annuelle de sensibilisation, en consultation avec le réseau des déléguées et délégués sociaux, avec différents outils disponibles pour les affiliés.

PARCE QUE l'organisation du travail est de plus en plus déshumanisante dans les milieux de travail.

PARCE QUE les travailleuses et travailleurs subissent de plus en plus de pression dans l'exécution de leur travail et peuvent y répondre en développant différentes formes de dépendances.

PARCE QU'il y a un manque d'outils pour soutenir tous les types de représentants et représentantes en milieu de travail pour mieux informer et sensibiliser les membres.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX EN TRANSPORT COLLECTIF

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 251

---

Attendu que la FTQ milite activement en faveur d'une transition juste vers une économie verte et sans pétrole.

Attendu que le transport collectif contribue activement à cette transition juste, au développement durable et à la lutte aux changements climatiques en offrant à la population des alternatives concrètes à l'utilisation de l'automobile.

Attendu que les investissements fédéraux dans les infrastructures de transport collectif ont permis la concrétisation de projets majeurs de transport collectif au Québec (ex : prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, construction du réseau structurant de la Ville de Québec).

Attendu que les projets de transport collectif sont conçus, réalisés et opérés par des milliers de travailleurs syndiqués (professionnels, cols blancs, chauffeurs et opérateurs, personnel d'entretien, etc.).

Attendu que l'urgence climatique exige de redoubler d'efforts pour accélérer la transition vers une économie verte et des emplois de qualité dans les secteurs répondant aux impératifs du développement durable.

### IL EST RÉSOLU

Que la FTQ exige du nouveau gouvernement fédéral :

- De soutenir financièrement les sociétés de transport et le gouvernement du Québec dans la réalisation des nécessaires investissements prévus pour maintenir les équipements existants et développer de nouveaux services de transport collectif.
- De s'engager à poursuivre la cadence de ces investissements en rendant permanent le soutien fédéral aux infrastructures de transport collectif prévu au titre du *Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* et de l'*Entente bilatérale sur les infrastructures*.
- D'instaurer un programme permanent consacré au financement de l'exploitation des réseaux publics de transport collectif.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair



## **SOLIDARITÉ AVEC LES PERSONNES VICTIMES DE TRAVAIL FORCÉ**

Provenance : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Nombre de mots : 294

---

Attendu que la FTQ est membre du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), qui se dédie à renforcer la solidarité entre travailleuses et travailleurs du Québec et d'ailleurs.

Attendu que le CISO a lancé en 2017-2018 une campagne de 3 ans visant à sensibiliser et à mobiliser, en solidarité avec les travailleuses et travailleurs du monde victimes d'esclavage moderne et de travail forcé.

Attendu que cette campagne du CISO vise la ratification par le Canada de trois instruments importants de l'OIT, soit la Convention 189 sur les droits des travailleuses domestiques; le Protocole 29 de l'OIT sur le travail forcé, ratifié en juin 2019; et, dans le cadre d'une transition juste, la Convention 169 sur les droits des peuples autochtones.

Attendu qu'on estime qu'il y a environ 40,3 millions de personnes victimes d'esclavage moderne dans le monde, dont 71 % sont des femmes, et 25 %, des enfants.

Attendu que de nombreux exemples de travail forcé existent dans les secteurs agroalimentaire et électronique, au Mexique, en Chine, en Italie, en Côte d'Ivoire, en Thaïlande, voire dans certains cas au Québec.

Attendu que le CISO a lancé une campagne de dialogue avec les distributeurs alimentaires du Québec pour qu'ils contribuent à l'éradication du travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LA FTQ appuie la campagne du CISO et fasse pression pour que le gouvernement canadien ratifie la Convention 189 de l'OIT sur les droits des travailleuses domestiques; ainsi que la Convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples autochtones, dont le droit au consentement libre, préalable et éclairé face aux activités du secteur extractif.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE LA FTQ appuie les démarches du CISO pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs victimes de travail forcé.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **CHOIX ÉTHIQUE ET NON-DISCRIMINATOIRE DES DONS FAITS PAR LA FTQ**

Provenance : SEPB-579

Nombre de mots : 63

---

Attendu que la FTQ fait régulièrement des dons à diverses organisations;

Attendu que la FTQ adhère aux valeurs d'inclusion et à la lutte contre tous les types de discriminations;

### IL EST PROPOSÉ

- Que la FTQ s'assure par un examen approfondi, que toutes les organisations auxquelles elle fait des dons respectent les valeurs d'inclusion et de lutte à tous les types de discriminations.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## COMITÉ PERMANENT ÉQUITÉ ET DROITS HUMAINS DE LA FTQ

Provenance : SEPB-579

Nombre de mots : 198

---

Attendu la nécessité d'assurer une meilleure représentativité de la diversité des membres de la FTQ.

Attendu la difficulté d'obtenir la nomination de personnes participantes à certains des comités permanents de la FTQ concernés par des enjeux spécifiques d'équité et de droits humains (diversité sexuelle, corporelle et de genre, immigration, handicap, etc.).

Attendu l'intersection entre eux de plusieurs enjeux liés à l'équité et aux droits de la personne.

### IL EST PROPOSÉ

- Que la FTQ se dote d'un Comité permanent équité et droits humains, qui s'attachera à discuter de ces enjeux de manière transversale et intersectionnelle, et à faire des recommandations au bureau de direction de la FTQ. Il sera composé de personnes représentantes des syndicats affiliés, de personnes représentantes des autres comités permanents de la FTQ et de personnes représentantes du réseau des personnes déléguées sociales (les modalités de désignation de ces personnes représentantes revenant aux instances respectives). Dans la première année de son existence, il se dotera d'une régie interne pour s'assurer que chacun des groupes concernés par les enjeux d'équité et de droits de la personne soient également pris en compte dans ces discussions et recommandations. Il sera chargé d'organiser une conférence triennale sur ces enjeux.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **PERSONNES INTERSEXES**

Provenance : SEPB-579  
Nombre de mots : 177

---

Attendu que la FTQ adhère aux valeurs d'inclusion et à la lutte contre tous les types de discriminations, notamment celles liées aux personnes nées intersexuées.

Attendu que l'Organisation des Nations unies (Comité des droits de l'enfant, Comité contre la torture, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), l'Organisation mondiale de la Santé, le Conseil de l'Europe, Amnistie internationale, Human Rights Watch, etc. recommandent l'interdiction de toutes formes de discriminations à l'égard des personnes intersexes, notamment l'interdiction des mutilations génitales des enfants intersexes.

Attendu que les mutilations génitales des enfants intersexes ne sont pas interdites au Canada et encore pratiquées sans le consentement des enfants et avec une pression considérable sur leurs parents de la part du monde médical.

### **IL EST PROPOSÉ**

- Que la FTQ reconnaisse la Déclaration de Malte du Troisième forum international intersexe de 2013.
- Qu'elle sensibilise ses affiliés et le CTC sur ces questions.
- Qu'elle demande aux gouvernements provincial et fédéral de légiférer rapidement sur les discriminations touchant les personnes intersexes, et d'interdire les mutilations génitales des enfants intersexes.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair

## **ACCESSIBILITÉ À DES TOILETTES NEUTRES À LA FTQ ET DANS LES ÉVÈNEMENTS QU'ELLE PROPOSE**

Provenance : SEPB-579  
Nombre de mots : 83

---

Attendu que la FTQ adhère aux valeurs d'inclusion et à la lutte contre tous les types de discriminations, notamment celles liées à l'identité de genre et à l'expression de genre (transphobie).

### IL EST PROPOSÉ

- Que la FTQ mette à disposition dans ses locaux des toilettes neutres clairement indiquées, facilement accessibles et à distance raisonnable.
- Qu'elle s'assure que de telles toilettes soient aussi disponibles dans les événements qu'elle organise.
- Et qu'elle fasse la promotion de telles pratiques auprès de ses affiliés.

Le président,

Le secrétaire général,

Marc-Édouard Joubert

Vincent Leclair